

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville**

**Démocratie locale**

**REF : DDLPV2010021**

**Signataire : SR**

**OBJET :Mise en place des enveloppes de quartier**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 mars 2009 relative à la charte de fonctionnement et de modalités d'organisation des Conseils de quartiers,

Vu le budget communal,

Vu le budget de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune,

Considérant que, pour appuyer la dynamique des instances participatives, dans la continuité des innovations introduites en 2009 avec la création des équipes d'animation, il est nécessaire de donner aux Conseils de quartiers les moyens de proposer des initiatives concrètes pour l'amélioration de leur cadre de vie ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** la mise en place du dispositif « enveloppes de quartier », pour un montant global pour l'exercice 2011, de 120 000 € ;

**DECIDE** que ces crédits seront fléchés à parts égales sur les budgets des services techniques de la Commune d'une part, et sur les crédits courants déconcentrés de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, d'autre part ;

**DIT** que les dépenses d'investissements relatives à ces « enveloppes de quartier » feront l'objet d'un processus de concertation associant les conseils de quartier, et seront engagées par l'autorité municipale compétente.

Pour le Maire

L'adjoint délégué